

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le Règlement numéro 2026-394 modifiant le règlement numéro 2005-158 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les parcs régionaux du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska a été adopté par le conseil de la MRC le 20 mai 2026. Ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 2005-158, afin d'autoriser les chiens tenus en laisse dans une partie des parcs régionaux du territoire à titre de projet pilote pour la période du 25 mai 2026 au 31 décembre 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 22 mai 2026.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Jean Hogue